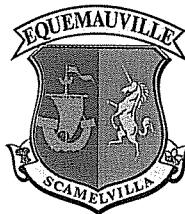
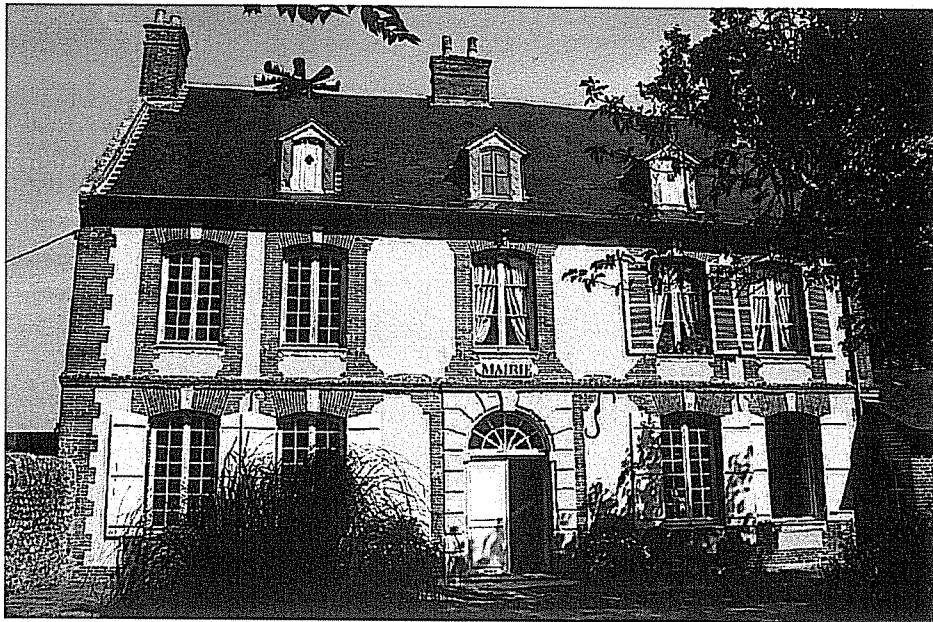


COMMUNE DE EQUEMAUVILLE



LES RISQUES MAJEURS A EQUEMAUVILLE



PREVENIR POUR MIEUX REAGIR

© DOCUMENT A CONSERVER ©

DICRIM – Edition 2007

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS

- article L125-2 du code de l'environnement et décret du 11 octobre 1990 -

SOMMAIRE

Le mot du Maire

- Risque inondation -

Consignes de sécurité
en cas d'inondation

- Risque mouvement de terrain -

Consignes de sécurité
en cas d'éboulement ou d'effondrement du sol

- Risque tempête -

Consignes de sécurité
en cas de tempête

- Risque industriel -

Consignes de sécurité
en cas d'alerte

- Risque transport de matières dangereuses -

Consignes de sécurité
en cas d'alerte

- Affiche communale -

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, Cher(es) Ami(es),

Les tempêtes, les arbres déracinés, les éboulements, les ruissellements importants dans différents secteurs de la commune ont fait d'énormes dégâts en raison de l'arrachage des haies, du comblement des mares et des fossés.

La commune encourage la plantation de haies, le creusement et le recreusement de mares. La prise en compte par la quasi-totalité de la population (chacun à son niveau peut concourir à éviter des catastrophes chez son voisin) devrait aboutir à ce que notre commune ne soit plus classée en catastrophe naturelle comme ce fut le cas en 2000 et 2001.

La dépollution d'un puit, la sécurisation autour des points de captage dans le quartier des Moulineaux, l'extension des réseaux assainissement eaux usées dans quatre secteurs et du réseau eaux pluviales dans le bourg, la diminution de l'emploi de produits chimiques par tous (nécessité absolue) devraient limiter à terme la pollution des sols et sous-sols.

La pollution provenant de la zone industrielle est un réel danger pour les êtres vivants et l'environnement.

Une partie de notre commune est classée en zone de contamination possible par un risque industriel, la pollution de l'usine CITRON du Havre en a été le révélateur et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'élaborer un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) afin de prévoir un confinement possible dans certains lieux publics et privés.

Dans ce document figure page 15 une information concernant une distribution de comprimés d'iode en cas de catastrophe nucléaire. Arrivés en mairie depuis le 1^{er} décembre 2006.

Espérant que nous n'aurons pas l'occasion de nous servir de ce DICRIM

Une distribution de plaquettes et un affichage adéquat seront prévus dans les lieux concernés. Je souhaite que la sirène située sur la Mairie soit remise en état afin de permettre de communiquer avec les habitants en cas de risques graves pour la santé de chacun.

Avec l'assurance de mes sentiments dévoués.

Monsieur Bailleul,
Maire de Equemauville



Ce document est très important, vous devez le conserver.



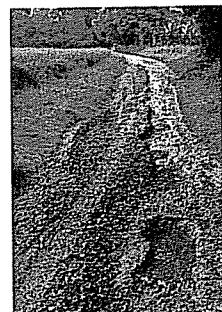
RISQUE INONDATION

SITUATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

La commune de EQUEMAUVILLE est soumise au risque inondation comme ce fût le cas en mai 2000 :

- **par débordement** de la Claire (secteur des Moulineaux et Chemin du Vieux Dô),
- **par ruissellement** en cas d'orage important avec ravinement le long des pentes (Chemin des Lisoires, secteur du Val La Reine, chemin du Vallon, chemin de la Croix Rouge, côte de la Croix Rouge).

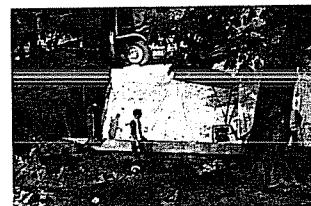


Les mares,
les haies ont
été enlevées
... Résultat

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Etudes hydrauliques sur les bassins versants.
- Création de busage sur la RD579 pour canaliser les eaux de ruissellement vers la rivière la Claire.
- Création d'un nouveau bassin de retenue sur la rivière la Claire (capacité de 15 à 18.000 m³).
- Entretien régulier des cours d'eau, des berges et des fossés.
- Préservation impérative des mares, fossés et haies.
- Reconstruction de haies bocagères sur le Plateau, création de fossés, de mares et de talus.
- Insertion de zones inondables inconstructibles le long de la rivière la Claire au Plan d'Occupation des Sols.
- Prescription de bassins de retenue pour les eaux pluviales dans les permis de construire pour les groupes d'habitations, lotissements, ou habitations de plus de 150 m².



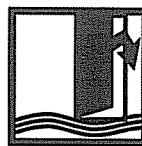
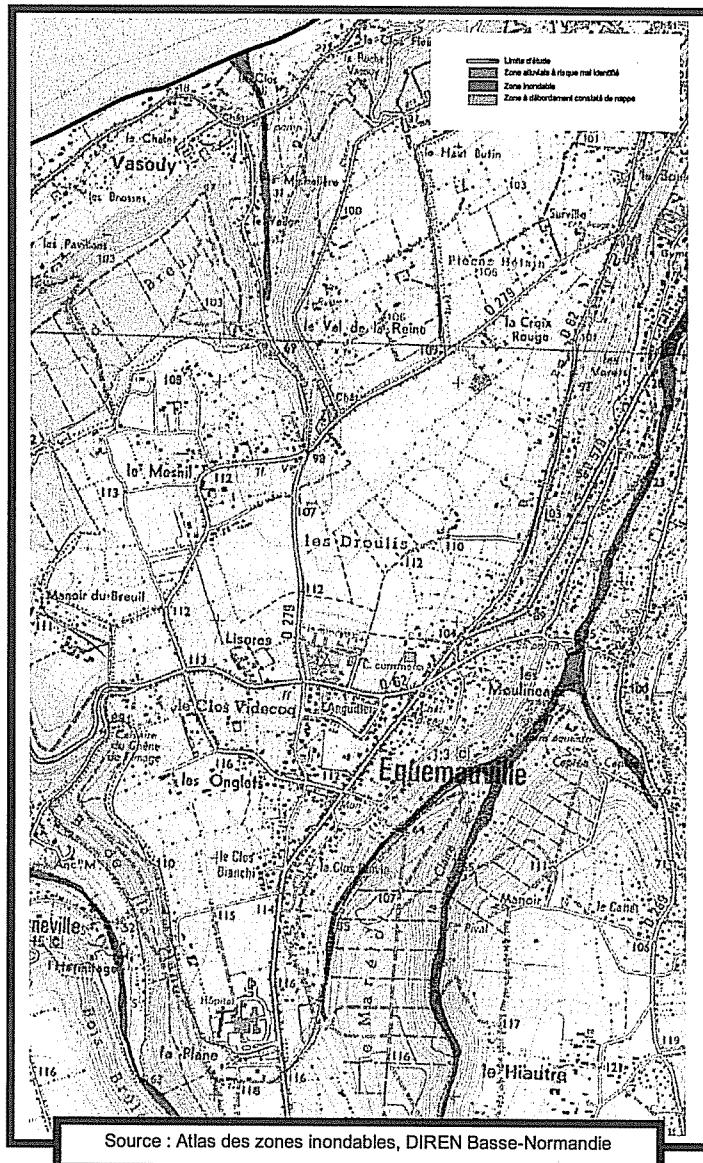
Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :
 Consultez le Plan d'Occupation des Sols au Service de l'Urbanisme
 de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Tél : 02.31.14.29.35

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'INONDATION



1. abritez-vous
2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie :
3. respectez les consignes ci-dessous :

102.2 MHz
102.6 MHz



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Rassemblez l'indispensable



Coupez l'électricité, le gaz



Montez à pied dans les étages
Ne prenez pas l'ascenseur
pour éviter de rester bloqué



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les exposer,
leurs enseignants
s'occupent de leur sécurité



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours

**N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées,
vous iriez au-devant du danger**

APRES L'INONDATION

Aérez les pièces
Désinfectez à l'eau de javel
Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche
Chauffez dès que possible



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



SITUATION

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisée par l'action de l'eau et de l'homme.

La commune de EQUEMAUVILLE est soumise aux risques (mars 2001) :

- **de glissement et d'éboulement de terrain** en pente dans le secteur de Côte de Grâce et côte de la Croix Rouge.



- **d'effondrement de cavités souterraines** (marnière).

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Organisation du captage des eaux usées (chemins des Moulineaux, de la Butte, des Onglets et de la Croix Rouge) et des eaux pluviales dans tout le cœur du bourg pour diminuer l'érosion par ruissellement.
- Repérage des indices de cavités souterraines (marnières).
- Obligation pour toute personne de déclarer en mairie cavité souterraine ou marnière connue (article L563-6 du Code de l'Environnement).
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sûreté de la population.



Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :

Consultez le Plan d'Occupation des Sols au Service de l'Urbanisme
de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Tél : 02.31.14.29.35

CONSIGNES DE SECURITE



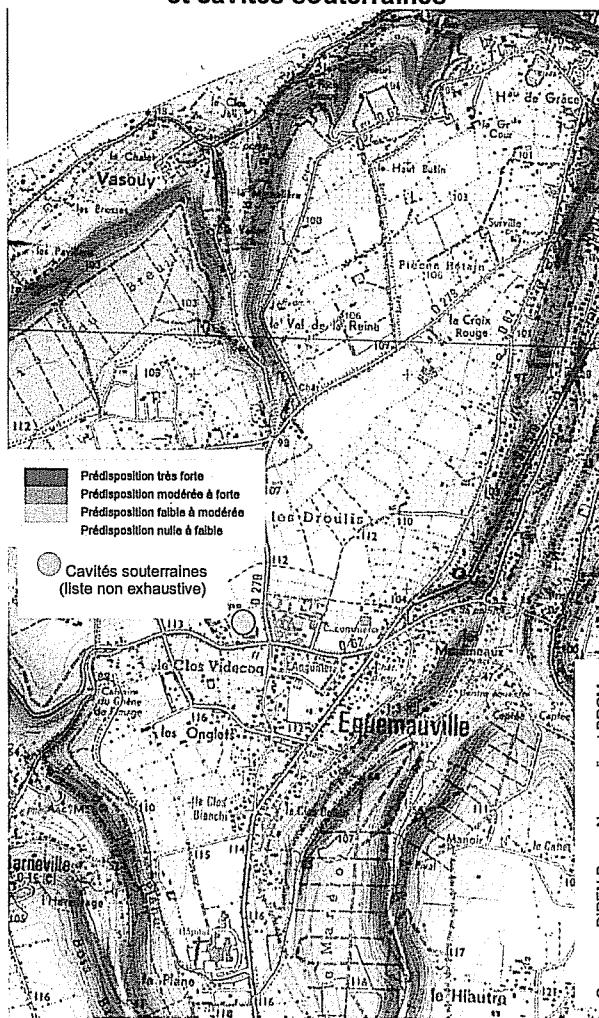
1. abritez-vous
2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie :
3. respectez les consignes ci-dessous :

102.2 MHz
102.6 MHz

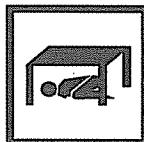


EN CAS D'EBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES

Prédisposition aux mouvements de terrain et cavités souterraines



PENDANT



Abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres



Entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRES



Fermez le gaz et l'électricité



Evacuez les bâtiments (sans utiliser l'ascenseur) et n'y retournez pas



Eloignez-vous de la zone dangereuse

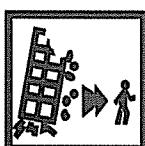
EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

A l'intérieur



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments (sans utiliser l'ascenseur) et n'y retournez pas

A l'extérieur



Eloignez vous de la zone dangereuse

Si vous êtes témoin d'un éboulement, mettez vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs pompiers (fixe : 18 ou portable : 112), en précisant les lieux.



RISQUE TEMPETE

SITUATION

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...), à l'origine de **vents violents accompagnés le plus souvent de précipitations intenses** (pluie, grêle, ...).

On parle de tempête à terre pour des vents moyens supérieurs à 90 km/heure.



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Plan d'alerte météorologique avec publication par Météo-France de carte de vigilance météorologique 2 fois par jour attirant l'attention sur la possibilité de survenue d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures (voir page ci-contre).
- Emission d'un message d'alerte par la préfecture (automate d'appel) et mise en vigilance de la municipalité dès réception.
- Obligation d'entretien par les riverains des haies et des arbres, notamment en bordure de voirie.

CONSULTEZ LES PREVISIONS METEO AUPRES DE :

Météo-France, tél : 3250, ou 0.892.68.02.14

Minitel : 3615 code météo

Internet : <http://www.meteofrance.fr>

Météo-Marine tél : 02.32.74.03.60 (Le Havre)
0.892.68.08.08 (Répondeur)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE TEMPETE

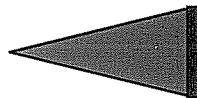


1. abritez-vous
2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie :
3. respectez les consignes ci-dessous :

102.2 MHz
102.6 MHz

CODE DE VIGILANCE DES CARTES METEO

niveau 1 : **PAS DE VIGILANCE** particulière
Risque faible



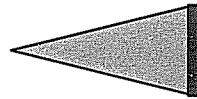
niveau 2 : **ETRE ATTENTIF** à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique.
Risque moyen



Des phénomènes habituels mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus.

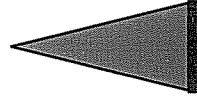
Se tenir au courant de l'évolution météo

niveau 3 : **ETRE TRES VIGILANT**
Risque fort



Phénomènes météos dangereux prévus.
Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

niveau 4 : **VIGILANCE ABSOLUE**
Risque très fort



Phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle.
Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

AVANT

- Rentrez ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- Mettez à l'abri les bêtes et le matériel
- Annulez les sorties en mer

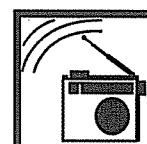


Gagnez un abri en dur



Fermez portes et fenêtres

PENDANT



Ecoutez la radio et les bulletins météo
Respectez les consignes des autorités



Déplacez vous le moins possible

APRES



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
Faites attention aux objets près à tomber (cheminées, antennes, tôles, planches, arbres, ...)

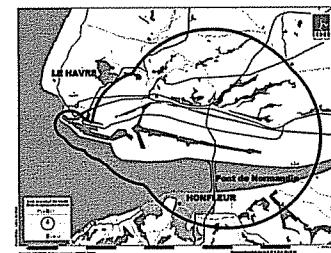


RISQUE INDUSTRIEL

SITUATION

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

La commune de EQUEMAUVILLE est concernée par des établissements industriels à risque situés au nord de la Seine dont certains classés SEVESO, avec comme principal risque pour EQUEMAUVILLE celui de **dégagement toxique**.



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Réglementation rigoureuse imposée aux industriels avec étude d'impact, étude de dangers, mise en place de mesures préventives importantes et formation des salariés.
- Plan d'Opération Interne (POI) réalisé par les industriels concernés et Plan Particulier d'Intervention (PPI) réalisé par le Préfet.
- Contrôle régulier des installations classées par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).
- Maîtrise de l'urbanisme dans la zone portuaire du Havre afin de limiter ou d'interdire les constructions autour de ces établissements.
- Adhésion à l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine (ORMES) par la Communauté de Communes du Pays de Honfleur (CCPH).
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sûreté de la population.
- Sensibilisation en cours des enseignants, des scolaires et des personnels d'éducation afin d'élaborer en 2006 un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) au niveau des écoles maternelle et primaire.

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ALERTE



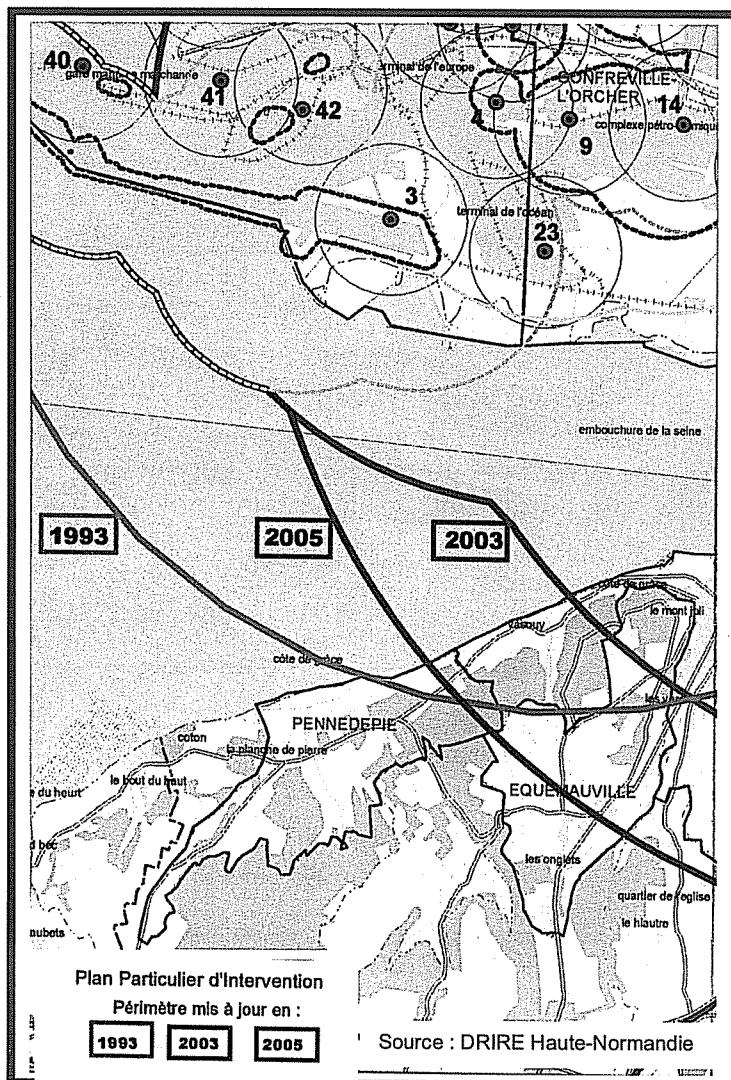
1. abritez-vous
 2. écoutez la radio :
 3. respectez les consignes ci-dessous :

France Inter : 88.9 MHz

France Bleu Basse-Normandie : 102.2 ou 102.6 MHz

France Bleu Haute-Normandie : 95.1 MHz

ALERTE



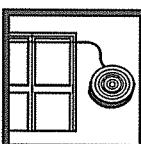
L'alerte sera donnée par sirène (fixe ou mobile) ou par les Services de Secours :



Signal prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute, espacée de 5 secondes



**Rentrez rapidement dans
le bâtiment le plus proche**



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



**Ne fumez pas,
ni flamme ni étincelle**



**Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours**



**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les exposer**

FIN D'ALERTE

Elle sera donnée par sirène, les autorités ou la radio :



Son continu de 30 secondes

Aérez le local
Respectez les consignes données par les secours

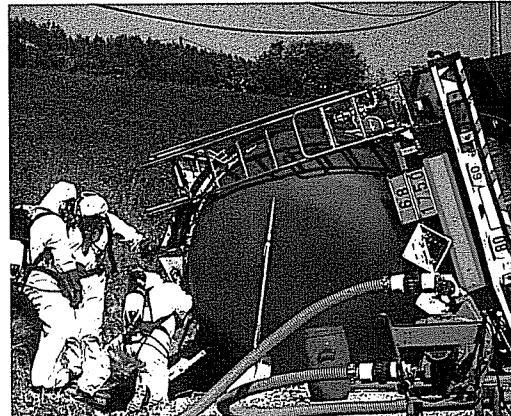


RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

SITUATION

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs**.

EQUEMAUVILLE et sa région sont concernées par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue par voie routière. Ce trafic concerne principalement les RD579, 513, 279 et 62.



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses.
- Formation du personnel, contrôle du matériel, règles de circulation, réglementation de la vitesse.
- Identification et signalisation des produits transportés (voir encadré ci-dessous).
- Surveillance et contrôle du trafic routier ; réglementation de la circulation dans le Bourg.
- Plan de Secours TMD.
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sûreté de la population.
- Sensibilisation en cours des enseignants, des scolaires et des personnels d'éducation afin d'élaborer en 2006 un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) au niveau de chaque établissement scolaire.

SIGNIFICATION DES CODES SUR LES VEHICULES DE TMD

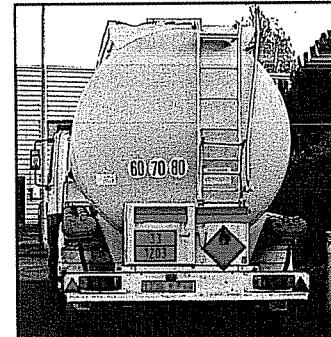


33 ▲ Code danger
1203 ▲ Code matière

CODE DANGER

- 1.: matières explosives
- 2.: gaz inflammables (butane...)
- 3.: liquides inflammables (essence...)
- 4.: solides inflammables (charbon...)
- 5.: comburants, peroxydes (engrais...)
- 6.: matières toxiques (chloroforme...)
- 7.: matières radioactives (uranium...)
- 8.: matières corrosives (acide...)
- 9.: dangers divers (piles...)

La répétition du chiffre sur le code danger indique une intensification du risque.
Exemple : 33, liquide très inflammable.



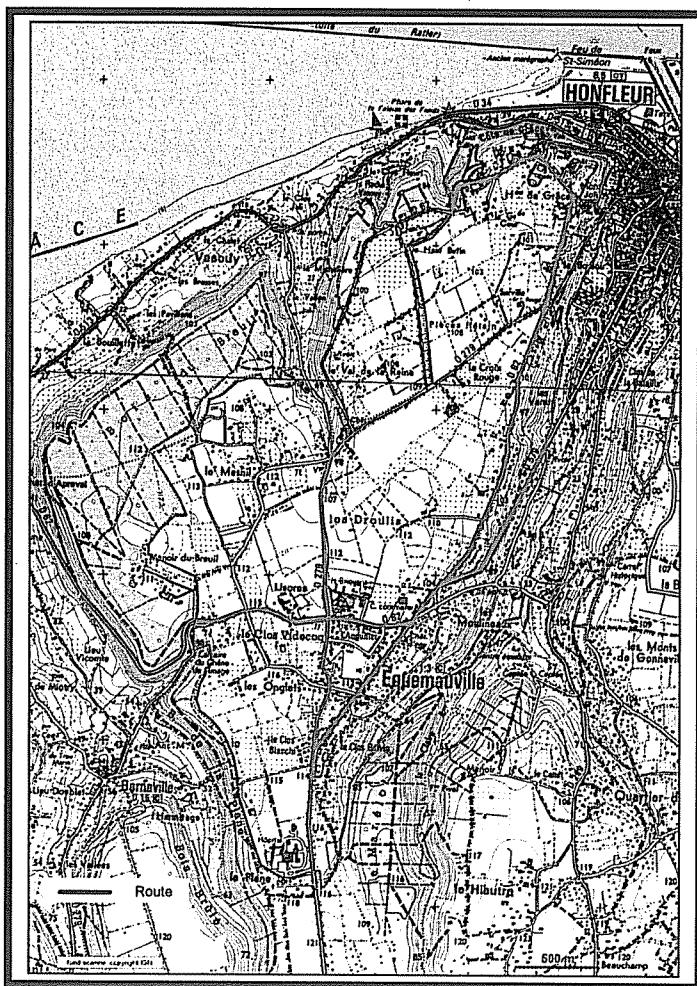
CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ALERTE



1. abritez-vous
 2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie :
 3. respectez les consignes ci-dessous :

102.2 MHz
102.6 MHz

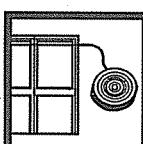
ALERTE



L'alerte sera donnée par sirène mobile ou par les Services de Secours :



**Rentrez rapidement dans
le bâtiment le plus proche**



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les exposer**



**Ne fumez pas,
ni flamme ni étincelle**



**Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours**

FIN D'ALERTE

Elle sera donnée par sirène, les autorités ou la radio :

Aérez le local
Respectez les consignes données par les secours

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD, mettez vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs pompiers (fixe :18 ou portable : 112), en précisant les lieux et si possible le code danger (voir page ci-contre)

AFFICHE COMMUNALE

Commune de
EQUEMAUVILLE
 Département du CALVADOS
 Région Basse-Normandie

C i h
 inondation lente cavités souterraines glissement de terrain

r W n
 tempête transport de marchandises dangereuses activités industrielles

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous
take shelter
 resguardese

2. écoutez la radio
France-Bleu Basse-Normandie 102.2, 102.6 MHz
listen to the radio
 escuche la radio

3. respectez les consignes
follow the instructions
 respete las consignas

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école
don't seek your children at school
 no vaya a buscar a sus ninos a la escuela

pour en savoir plus, consultez

> à la mairie : le Dicrim, dossier d'information communal sur les risques majeurs

> sur internet : www.prim.net

La DISTRIBUTION de COMPRIMÉS d'IODE

Pourquoi ?

Où ?

Comment ?

à la Mairie



POURQUOI ?

En cas de catastrophe nucléaire, des éléments radioactifs sont rejetés dans l'atmosphère. L'un de ces éléments, l'iode radioactif, se fixe sur la glande thyroïde pouvant ainsi augmenter les risques de cancer de cette glande notamment chez les sujets jeunes.

La prise du comprimé d'iode sature la thyroïde et évite la fixation d'iode radioactif lors du passage du nuage radioactif.

La prise de ce comprimé ne protège pas contre les autres éléments radioactifs dispersés lors de l'accident nucléaire.

Il convient de ne pas consommer d'aliments qui auraient pu être exposés à ces rejets (légumes et fruits frais, lait frais non UHT...)

QUAND ?

Selon instruction formelle du Préfet

Les consignes à suivre seront diffusées par tous moyens appropriés : radio, télévision, pompiers, gendarmerie, services communaux

QUI ?

Les jeunes de moins de 25 ans et les femmes enceintes étant plus sensibles aux effets nocifs de l'iode radioactif, représentent la population prioritaire en cas de distribution.

La prise d'iode au delà de 40 ans n'est pas justifiée

COMMENT ?

Une PRISE UNIQUE

Il va vous être distribué 1 comprimé d'iodure de potassium par personne, à prendre de la façon suivante :

- Adulte, femme enceinte ou allaitant, enfant de plus de 12 ans : **un comprimé**
- Enfant de 3 à 12 ans : **un demi comprimé**
- Enfant de moins de 3 ans : **un quart de comprimé**

Le comprimé sera avalé ou de préférence dissout dans un verre d'eau, de lait (brique UHT) ou de jus de fruit et avalé sans attendre

**NE PAS ABSORBER UN COMPRIMÉ
AYANT UNE TEINTE BRUNÂTRE**

PRÉCAUTION D'EMPLOI
Il n'existe pratiquement pas de contre-indication à la prise d'iode notamment chez les populations prioritaires

- Une consultation médicale est recommandée dès que possible
- pour les personnes traitées pour un problème de thyroïde
 - pour les femmes enceintes ou qui allaitent
 - pour les nourrissons et enfants de moins d'un an

La prise de comprimés d'iode n'est pas un obstacle à l'allaitement

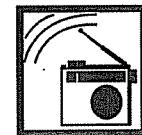
Si vous prenez des ANTIACIDES (protecteurs de l'estomac : ex : MAALOX, GAVISCON, RENNIE), il faut décaler leur prise d'au moins 2 heures

Aucun traitement ne contre-indique la prise d'iode

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à demander conseil auprès de votre médecin et de votre pharmacien

DANS TOUS LES CAS

- ✓ Abritez vous
- ✓ Ecoutez la radio : **102.2 Mhz**
102.6 Mhz
- ✓ Respectez les consignes
- ✓ N'encombrez pas les lignes téléphoniques sauf en cas de danger vital



IMPORTANT

Equipements à avoir en permanence chez soi en prévision d'une alerte :

- ✓ 1 radio portable avec piles de recharge
- ✓ 1 lampe de poche avec piles de recharge
- ✓ des bouteilles d'eau potable
- ✓ ses papiers personnels
- ✓ 1 trousse de pharmacie
- ✓ son traitement médical en cours
- ✓ des couvertures
- ✓ des vêtements de recharge
- ✓ du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillières, ...)

Pour plus de renseignements,
consultez en mairie le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**
et le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**
avec son plan d'affichage.